Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-116
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 4 novembre 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 4 novembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33 **Nbre de membres présents : 31**	**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Denis NEDEZ. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA. Arnaud JACQUOT. Stéphanie GAUTIER. Armando LOPES. Omar RABEI. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Roland GAMBERI. Claudia FERNANDES. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT. Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO
Nbre de suffrages exprimés : 33	**Excusés :** Nourredine DRAYAF. Patrice MARTIN **Absents :** **Pouvoirs :** Nourredine DRAYAF donne pouvoir à Armando LOPES Patrice MARTIN donne pouvoir à Carlo MIGUEL

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 28 octobre 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Anne-Lise GARCIA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Après en avoir pris connaissance et en l'absence d'observation, le Conseil municipal arrête le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2026.

OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RESTAURATION DE FACADES

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-2026-116-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

.../..

MIS EN LIGNE LE 09/11/2026

Extrait du registre des délibérations n°2026-116

OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RESTAURATION DE FACADES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal a adopté un dispositif d'aide aux ravalements des façades et aux travaux d'isolation des maisons d'habitation et des surfaces commerciales.

Le montant de l'aide attribuée correspond à 20% du produit des deux données suivantes :

- La surface de la façade de l'accès principal à l'habitation visible depuis le domaine public, cette surface étant limitée à 300 m²,
- Le prix unitaire subventionnable des travaux, ce dernier étant le prix unitaire facturé au pétitionnaire, plafonné à 25.00 € TTC/m² pour des travaux de ravalement, et à 60.00 € TTC/m² pour des travaux de ravalement et d'isolation.

Les demandes suivantes ont été examinées et sont éligibles à ces subventions :

- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de M. CHEVALLIEZ Gilles située 37 Grande rue (Déclaration Préalable 2600042, travaux achevés le 25 juin 2026),
- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de M. BOASSO Christophe située 25 rue des Breuils (Déclaration Préalable 2600067, travaux achevés le 26 août 2026),
- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de M. ZERGOUR Lahbib située 76 rue de sous-roches (Déclaration Préalable 2600070, travaux achevés le 30 juin 2026).

Les caractéristiques des éléments retenus pour le calcul des subventions, ainsi que les montants desdites subventions sont les suivants :

NOM Prénom	Surface retenue (1)	Prix unitaire retenu (2)	Dépense subventionnable (3) = (1) x (2)	Montant de la subvention (4) = (3) x 20%
CHEVALLIEZ Gilles	70.00 m²	60.00 € TTC/m²	4 200.00 €	840.00 €
BOASSO Christophe	37.50 m²	60.00 € TTC/m²	2 250.00 €	450.00 €
ZERGOUR Lahbib	44.00 m²	60.00 € TTC/m²	2 640.00 €	528.00 €
TOTAL				1 818.00 €

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-2026-116-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

MIS EN LIGNE LE

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées autorise Monsieur le Maire à **VERSER** les subventions ci-dessus mentionnées

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-2026-116-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026